

**MÉMOIRE SUR LE RENOUVELLEMENT
DE LA POLITIQUE CULTURELLE DU QUÉBEC**

Présenté par



À l'intention du Bureau du renouvellement de la politique culturelle

**Ministère de la Culture et des Communications
Gouvernement du Québec**

26 août 2016

Résumé du mémoire

Le présent mémoire est issu de réflexions auxquelles ont contribué Développement Côte-de-Beaupré, le comité patrimoine de la MRC de La Côte-de-Beaupré, et certains organismes du milieu.

Certes, le milieu de la Côte-de-Beaupré adhère aux principes énoncés dans le cahier de consultation publique pour le Renouveau de la politique culturelle du Québec. Développement Côte-de-Beaupré appuie la volonté du Gouvernement *d'embrasser une vision large de la culture qui s'inscrit dans une perspective de développement durable et qui s'articule de manière telle qu'elle permette concrètement des maillages avec les autres domaines d'intervention (santé, éducation, environnement, aménagement et occupation du territoire, urbanisme).*

Figure de leader en terme de planification durable, la MRC de La Côte-de-Beaupré a adopté son Plan d'aménagement et de développement durable dans lequel des chapitres entiers abordent la culture, le paysage et le patrimoine comme élément indéniable à prendre en compte pour toute considération, orientation et action liées à l'aménagement et l'occupation du territoire, et ce, dans une perspective de développement durable.

En parallèle, Développement Côte-de-Beaupré considère la culture comme l'un des moteurs de développement économique à la fois pour le domaine de la culture et du patrimoine, mais également pour les domaines suivants : tourisme, agriculture et agroalimentaire, social et communautaire, commerce et service, éducation, aménagement et occupation du territoire. Le développement culturel, dans une perspective de développement économique, est traduit dans les outils de planification de Développement Côte-de-Beaupré, notamment le Plan d'action local pour l'économie et l'emploi, et dans les Ententes de développement culturel conclues avec la MRC et le MCC.

Le présent mémoire permet à Développement Côte-de-Beaupré et au milieu culturel, dans un premier temps, de présenter l'organisme et la culture du territoire. Dans un deuxième temps, il permet d'exposer nos préoccupations et nos ambitions quant au Renouveau de la politique culturelle du Québec, précisément sur les éléments suivants :

1. La culture dans une perspective de développement durable
2. Le rapport du citoyen à la culture
3. La gouvernance et le financement

Présentation de l'organisme

La mission de Développement Côte-de-Beaupré est de favoriser et soutenir l'émergence de projets structurants visant le développement de l'économie et de l'emploi. Fort de son rôle rassembleur, Développement Côte-de-Beaupré offre des services pour les entrepreneurs et les acteurs du développement économique et favorise la réalisation de projets d'entreprises privées ou collectives.

En matière de développement culturel, Développement Côte-de-Beaupré identifie la culture comme l'un des moteurs de développement économique et social de la MRC de La Côte-de-Beaupré. La culture est définie dans son sens large : les arts, les patrimoines, l'industrie culturelle et les lieux de diffusion et d'interprétation culturelles. Elle rejoint la définition proposée par l'UNESCO en 1982:

"La culture, dans son sens large, est considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeur, les traditions et les croyances.. La culture est dialogue, échange d'idées et d'expériences, appréciation d'autres valeurs et traditions : dans l'isolement, elle s'épuise et meurt."

Développement Côte-de-Beaupré, de concert avec la MRC de La Côte-de-Beaupré, identifient dans leurs outils de planification le secteur de la culture comme l'un en matière de développement culturel et patrimonial. De la sorte, Développement Côte-de-Beaupré initie ou supporte les initiatives liées à ce secteur, favorise la concertation entre les acteurs et les citoyens, de même qu'il favorise la concrétisation d'actions et de projets visant la sensibilisation, la mise en valeur et l'accès à la culture et au patrimoine.

Dans le cadre de la nouvelle Loi définissant la nouvelle compétence aux MRC en matière de développement local (avril 2015), Développement Côte-de-Beaupré s'est vu confier l'exercice de cette compétence par la MRC de La Côte-de-Beaupré. À ce titre, il demeure l'interlocuteur privilégié auprès des divers paliers gouvernementaux (municipal, régional, provincial et fédéral) et le responsable de la mise en oeuvre des Ententes de développement culturel et de la Politique culturelle de la MRC de La Côte-de-Beaupré.

La culture sur la Côte-de-Beaupré

Fait démontré lors des travaux menant à l'adoption de la Politique culturelle de la MRC de La Côte-de-Beaupré, la population reconnaît la culture comme un facteur essentiel de développement individuel et collectif, tant sur les plans économique, social et environnemental. La MRC et Développement Côte-de-Beaupré ont intégré la culture dans leurs outils de planification et de développement du territoire, en plus d'adopter une Politique culturelle en 2005 et de consacrer des ressources financières et humaines pour assurer une mise en valeur et un développement durable de la culture.

La fierté et le sentiment d'appartenance à la Côte-de-Beaupré s'appuient sur une histoire de quatre siècles, une histoire datant des tout débuts de la colonie, une histoire d'une richesse exceptionnelle dont les témoins tangibles s'observent notamment dans les patrimoines civils, religieux et agricoles, alors que les témoins intangibles se traduisent par les patrimoines immatériels comme les traditions, les pratiques et les coutumes. Au-delà des liens étroits qu'elle entretient avec le développement social, économique et touristique, la culture sur la Côte-de-Beaupré existe comme mode d'expression, de création, d'innovation et de diffusion.

Si la Côte-de-Beaupré fonde son identité à partir de son histoire et de ses patrimoines, elle façonne sa personnalité contemporaine par la mise en valeur des héritages culturels et par l'expression actuelle des arts, des lettres et des activités culturelles. La rencontre entre l'artiste, le porteur d'héritage, le diffuseur culturel et le citoyen, consommateur culturel, définit la culture d'aujourd'hui et de demain. Une culture de plus en plus accessible, plus dynamique, plus conviviale et, idéalement, multisectorielle.

La culture de la Côte-de-Beaupré est abondamment peinte par les artistes, sculptée par les artisans, racontée par les conteurs et interprètes, écrite par les auteurs, valorisée par les regroupements, centres, institutions et sociétés d'interprétation et d'histoire, animée par les événements et manifestations culturelles et, enfin, la culture est portée par ses décideurs, ses citoyens et ses visiteurs.

Quelques exemples de cette culture et ses composantes : www.culturecotedebeaupre.com

1. La culture dans une perspective de développement durable

Interaction entre la politique culturelle et les politiques des autres secteurs

À l'échelle nationale

Le ministère de la Culture et des Communications (MCC) joue forcément un rôle majeur dans le développement et la promotion de la culture sur son territoire et sur son rayonnement hors territoire. Le défi d'adopter une nouvelle politique culturelle du Québec dans une perspective de développement durable implique pour le MCC de jouer davantage un rôle d'influence et de défense de la culture et de ses impacts dans toutes les sphères d'activités. Le MCC doit donc accentuer son rôle d'ambassadeur auprès du gouvernement et des ministères pour assurer le déploiement de la transversalité de la culture. La politique culturelle doit établir ses enjeux et ses orientations en considérant la culture comme un moteur du développement économique, social et environnemental et la reconnaissant comme un élément bâtisseur d'une collectivité ou d'un territoire. La position de *Les Arts et la Ville* est éloquentes :

... Rappelons que la dynamique du territoire agit à double sens et évolue constamment : le territoire est un fondement de notre culture; de même, notre culture façonne le territoire. En effet, la culture d'une collectivité entretient des liens profonds avec son environnement naturel. De la même façon, la culture d'une collectivité influence son environnement, car elle marque physiquement l'espace et forme le territoire. Le territoire, en recevant la marque et l'histoire des activités culturelles et humaines, devient porteur de mémoire, de sens, d'identité et d'avenir...

... C'est à l'échelle locale que se crée un sentiment d'appartenance fort parce que les citoyens s'identifient à leur milieu. En ce sens, la culture est au cœur de l'identité d'une municipalité, et il est normal que l'expression de la culture soit des plus appropriées à cette échelle. La municipalité, en tant que palier de gouvernement le plus proche des citoyens, a comme avantage de bien connaître les besoins en matière de culture et cela en concertation avec les individus, les organismes et les milieux concernés.

En reconnaissant que la Culture façonne son milieu, à la fois de façon tangible et intangible; en reconnaissant que la Culture influence la qualité de vie et la vitalité d'une collectivité dans toutes ses sphères d'activités - tourisme, loisirs, aménagement, éducation, santé, économie, agriculture, urbanisme, etc. - les différents ministères devront nécessairement considérer la Culture dans l'élaboration des programmes destinés aux municipalités ou collectivités du Québec.

Si la Culture doit faire partie prenante des préoccupations des différents ministères en vue d'assurer un meilleur aménagement du territoire (aménagement physique et culturel) et d'une

vitalité collective et économique, les mesures mises en place devront correspondre aux besoins du milieu. Ainsi, elles devront reconnaître les spécificités qui façonnent chacun de ses milieux. C'est toute la notion de sentiment de fierté, de porteurs de traditions ou d'héritage, et d'appartenance à son milieu, qui en sera renforcée, au bénéfice du dynamisme de ce même milieu. C'est aussi toute la notion d'identité et de positionnement particulier d'un milieu qui lui permettra de rayonner dans les domaines culturels et touristiques, notamment.

À l'échelle régionale et locale

Les décisions gouvernementales liées à la diminution du financement, à l'abolition d'organismes régionaux et à l'implantation d'une nouvelle gouvernance en matière de développement local, auquel contribue la culture, ont nécessairement entraîné des chamboulements plus ou moins grands dans chacune des régions du Québec. Cette situation a aussi provoqué une réorganisation quant à la concertation et à la mobilisation des acteurs culturels.

Il importe que la nouvelle politique culturelle maintienne les acquis et les ressources actuelles de l'industrie culturelle. Il importe qu'elle planifie le refinancement de la Culture afin de soutenir adéquatement le fonctionnement des organismes et des municipalités qui contribuent au développement culturel, et par ricochet, au développement économique et local. Il importe qu'elle planifie également des programmes ou ententes à moyen terme afin d'assurer une stabilité, une cohérence et une pérennité des actions et des acteurs.

Il importe donc que la nouvelle politique culturelle maintienne les organismes et regroupements actuels - Les Arts et la Ville, les Conseils de la Culture, etc. - afin de conserver l'expertise et les références dites plus régionales.

La nouvelle politique culturelle devrait s'assurer de traduire, dans ses orientations, les recommandations des organismes régionaux qui identifient les enjeux et les besoins à l'échelle régionale.

Quant à l'expertise dans les localités, le programme Villes et villages du patrimoine (VVAP) créé en 1998, permettait aux municipalités participantes de se doter d'une ressource humaine dédiée au développement culturel de son territoire. Cette centaine de régions ont pu démontrer l'impact de ce programme dans la vitalité culturelle de leur milieu (concertation, mobilisation, concrétisation de projets, développement structurant).

La nouvelle politique culturelle devrait soutenir financièrement les municipalités afin qu'elles puissent bénéficier d'expertise culturelle sur leurs territoires pour bien accomplir leur compétence en matière de développement local. Les ententes de développement culturel doivent être maintenues et financées par le gouvernement de façon plus substantielle et durable, minimalement triennale. Affirmant que la culture est l'essence même de la société, le gouvernement doit démontrer toute la force d'un tel énoncé en soutenant les acteurs du milieu qui contribuent à la mise en valeur et au développement de la culture locale et régionale. Il en va de même pour les Ententes dites sectorielles ou spécifiques qui répondent à la culture propre

à un milieu. Ces ententes doivent être maintenues et favorisées puisqu'elles contribuent à renforcer la reconnaissance, l'appartenance, et l'expression unique d'un milieu. De ce fait, le gouvernement reconnaît que le territoire du Québec est façonné de multiples cultures régionales et locales, qui font Sa culture.

Synergies et partenariats entre l'administration publique et les autres catégories d'acteurs : les instances régionales, les entreprises privées, les milieux scolaires, les universités, les hôpitaux, la société civile, les citoyens, les jeunes.

Les synergies et partenariats entre l'administration publique, quelle soit du palier gouvernemental municipal, provincial ou fédéral, et les autres catégories d'acteurs du milieu culturel doivent être renforcées afin de maximiser les ressources humaines et financières, ainsi que l'échange d'expertise et afin de favoriser la rencontre entre la société civile et les acteurs de l'industrie culturelle.

Au niveau du milieu local, la présence d'expertise jouant un rôle pivot, tel un agent de développement culturel, facilite la création de partenariats. La ressource devient le facilitateur et favorise la mobilisation et l'adhésion aux différents partenariats. En outre, il joue un rôle d'initiateur, d'accompagnateur, et de diffuseur des actions et des maillages culturels.

Les organismes, tels que les CLD et les CRÉ, jouaient ces rôles à des degrés divers. Depuis 2015, ces rôles sont exercés par les MRC ou les organismes de développement local. La nouvelle politique culturelle devrait prévoir une orientation qui encouragera le maintien d'une expertise locale ou régionale dont le rôle sera d'assurer le développement culturel par la mise en commun d'expertise et de ressources diverses, par la création de maillage et de partenariats entre les divers acteurs du milieu culturel, de la société civile, du milieu des affaires et des paliers gouvernementaux, notamment.

La dernière décennie démontre que les organismes de développement, essentiellement via leurs agents de développement culturel, ont été les premiers sollicités pour l'accompagnement de projets. À ce compte, ils agissent comme interlocuteurs privilégiés. Ils ont développé des mécanismes favorisant la concertation, la mobilisation et la diffusion de l'information, de sorte à accroître les synergies entre les différents domaines culturels et les autres sphères publiques. Il importe que la nouvelle politique encourage le maintien, voire renforce le rôle de ces organismes ou ces municipalités comme rôle pivot dans le développement des synergies et des partenariats en vue du développement culturel. Il importe également que les synergies et partenariats établis soient accompagnés de l'expertise, mais également de ressources techniques et financières, sans quoi, la mobilisation et le partenariat seraient fragilisés.

Le principal outil de financement pour les milieux locaux est l'Entente de développement culturel. Il est primordial de maintenir les ententes de développement culturel et de les doter de moyens financiers et techniques adéquatement et à la hauteur des responsabilités des municipalités qu'elles-mêmes se sont données ou exigées par le Gouvernement.

Quant à la nature des synergies et partenariats à favoriser, la nouvelle politique culturelle devrait prévoir une orientation visant l'accroissement la médiation culturelle et la rencontre des multiples publics. Cette médiation pourrait se traduire par la création de liens *non naturels*, par exemple, la tenue événements et expositions culturelles dans des lieux autres que les institutions ou lieux culturels traditionnels; l'élaboration et l'inscription dans la matière scolaire de cours ou conférences portant sur les patrimoines, l'histoire régionale, les pratiques artisanales, etc.; la réalisation de projets ou actions impliquant les décideurs-acteurs comme développeur et non seulement comme consommateur culturel ou contributeur financier.

Inscription de la conservation du patrimoine, de l'archéologie, de l'urbanisme et qualité architecturale dans les outils de planification de l'occupation et l'aménagement du territoire

La MRC de La Côte-de-Beaupré a adopté un Schéma d'aménagement novateur. Les exercices de réflexion menant à l'adoption du Plan de développement durable des collectivités ont permis de statuer que les patrimoines et les paysages de la Côte-de-Beaupré ont bâti le caractère spécifique du territoire et continueront de le façonner au fil du temps. Pour les générations futures, les élus ont fait le choix d'inclure les patrimoines et les paysages dans les réflexions quant à l'aménagement et l'occupation du territoire. De sorte que, des chapitres présentent les grandes orientations et la vision que le milieu adopte pour assurer un développement et aménagement culturel respectueux de son milieu.

Aux orientations du schéma d'aménagement, s'ajoute l'adoption d'outils et règlements d'urbanismes municipaux, comme des P.I.I.A., dans un même but d'aménagement culturel.

De plus, la MRC s'est dotée de deux fonds propres à la mise en valeur du patrimoine : le Programme d'aide à la restauration (patrimoine bâti) et le Fonds d'embellissement de la route 138. En parallèle, la MRC offre son Service d'aide en rénovation patrimoniale.

Enfin, la MRC et Développement Côte-de-Beaupré identifient la culture et le patrimoine comme moteur de développement économique. À cette fin, outre les moyens nommés précédemment, les deux organisations collaborent aux ententes régionales et spécifiques à la culture et à l'Entente de développement culturel avec le MCC.

La nouvelle politique culturelle devrait exiger, minimalement, que les notions de patrimoine et de paysage soient intégrées dans les outils de planification et de réglementation des MRC et des municipalités.

La nouvelle politique culturelle devrait reconnaître les initiatives propres aux MRC ou milieux culturels, telles que celles instaurées sur le territoire de la MRC. La nouvelle politique devrait encourager les MRC à se doter de tels outils et réglementations, idéalement accompagnés de sensibilisation, de formation, d'argumentaire dont économique, et d'éducation pour assurer leur compréhension et leur mise en oeuvre. La nouvelle politique culturelle devrait élaborer des programmes de soutien financier à ces municipalités ou MRC dotées de tels outils pour maximiser les retombées sur ces territoires prêts à mettre les efforts pour conserver et mettre en valeur leur patrimoine distinctif. Elle devrait également, par souci d'efficacité et de proximité, déléguer le pouvoir de délivrer un permis de restauration pour les biens qui ont un statut en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel à une municipalité qui s'est dotée d'un cadre législatif conforme à la Loi sur le patrimoine culturel. La municipalité de Boischatel est la première au Québec à avoir obtenu une telle délégation du MCC.

Responsabilité des citoyens à l'égard du patrimoine

La nouvelle politique culturelle devrait prévoir une orientation portant sur la formation et l'information pour les élus, aussi des citoyens, mais surtout qui sont les décideurs quant à la conservation du patrimoine et à l'aménagement du territoire; pour le personnel municipal et les membres des comités consultatifs d'urbanisme (CCU) qui doivent être outillés pour produire les règlements, pour argumenter et pour produire les recommandations auprès des élus et décideurs; de même pour le personnel municipal et les membres des CCU qui doivent accueillir les demandes et les inquiétudes des citoyens quant à leurs obligations en terme d'urbanisme et de conservation du patrimoine; pour les citoyens dont les porteurs d'héritage quant à leurs opportunités ou ressources disponibles pour assurer la conservation et la transmission aux générations futures.

L'ensemble de ces formations devrait permettre d'amoindrir les craintes et de démystifier les peurs liées à la préservation du patrimoine (assurances, augmentation de la valeur foncière, etc.) et aux obligations de la Loi sur le patrimoine culturel. Une condition essentielle pour aller de l'avant de façon rassurée et rassurante, et conscientisée sur les impacts positifs ou contraignants des décisions à prendre, que l'on soit législateur ou propriétaire d'un immeuble patrimonial.

Ces formations devraient permettre également de bien connaître son territoire, de le caractériser, de l'inventorier et de le mettre en valeur.

À l'échelle nationale et régionale, la nouvelle politique culturelle devrait prévoir des campagnes publicitaires basées sur le développement de l'identité régionale, du sentiment d'appartenance, de la qualité du milieu de vie et de la valeur économique et culturelle des biens patrimoniaux.

Spécifiquement pour le citoyen, la nouvelle politique culturelle devrait prévoir l'instauration de mesures financières et foncières pour faciliter la décision et atténuer les coûts de restauration d'un bâtiment patrimonial. Il va sans dire qu'un programme de reconnaissance pour les bonnes pratiques d'un citoyen permet d'encourager et de répéter ces bonnes pratiques au bénéfice de l'ensemble du territoire.

Par ailleurs, si les mesures incitatives sont à privilégier, il faut néanmoins prévoir des mesures coercitives pour les citoyens récalcitrants à la cause du patrimoine. En ce sens, peut-on envisager de nouveaux moyens légaux pour une municipalité imposant la restauration d'un bien patrimonial.

Rôle de l'État à l'égard du patrimoine bâti

En 2015, la MRC de La Côte-de-Beaupré a produit une mise à jour de son Inventaire du patrimoine bâti qui compte, à ce jour, un peu plus de 1000 bâtiments.

En matière de patrimoine bâti, la responsabilité première de la conservation appartient aux propriétaires du bien patrimonial. Le rôle des paliers municipaux est d'encadrer cette conservation et cette mise en valeur par l'adoption d'outils et de règlements; d'inventorier et de caractériser son patrimoine; d'informer et d'outiller tous les acteurs qui oeuvrent à cette cause; de les soutenir en termes techniques et financiers; et de reconnaître les bonnes pratiques.

La nouvelle politique culturelle devrait encore soutenir les efforts des propriétaires, organismes et municipalités qui se responsabilisent quant à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine bâti. La MRC de La Côte-de-Beaupré et le milieu font preuve d'une grande responsabilité quant à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine bâti, tout comme pour l'ensemble des patrimoines. Ce milieu mobilisé doit pouvoir compter sur l'État pour poursuivre sur sa lancée.

En parallèle, la nouvelle politique culturelle devrait préconiser la prise en charge par l'État des biens patrimoniaux exceptionnels.

Rôle de l'État à l'égard du patrimoine religieux

En 2005, la région de la Côte-de-Beaupré a dressé un portrait de son patrimoine religieux et déposé son mémoire en Commission parlementaire. Certaines préoccupations exposées dans ce mémoire sont d'actualité encore aujourd'hui : la réorganisation de la gouvernance des

paroisses, la conversion des édifices religieux en édifices publics ou privés, les pratiques religieuses des années 2000 qui font une plus grande place aux laïques, bref, voilà tout un pan du patrimoine bâti et immatériel de la Côte-de-Beaupré qui est en mouvance relativement accélérée.

Les efforts pour animer la communauté religieuse et assurer le financement, à la fois des opérations et de l'entretien de ces bâtiments monumentaux, la diminution de la fréquentation et des vocations, de même que l'essoufflement des bénévoles s'avère un réel défi pour la vitalité d'une région. Pourtant, l'église est toujours considérée comme élément de développement communautaire, noyau d'un village; élément de sentiment d'appartenance; comme élément phare du paysage. Ce patrimoine religieux, tangible et intangible, appartient et construit la communauté.

La nouvelle politique culturelle devrait prévoir une orientation définissant le patrimoine religieux comme élément identitaire d'un milieu de vie et favoriser le maintien des usages religieux ou, à défaut, encourager une conversion au bénéfice de la collectivité.

La nouvelle politique culturelle devrait prévoir des programmes soutenant les municipalités qui prennent le relais des paroisses et qui font le choix de conserver ce patrimoine comme bien collectif. Les collectivités ayant financé directement ou indirectement leur édification, lorsqu'ils perdent leur vocation première, il serait logique que ces biens puissent être cédés aux municipalités locales ou régionales qui accepteraient cette responsabilité, tout en bénéficiant de l'usage.

Elle devrait prévoir également des stratégies de financement ou des incitatifs fiscaux dans les cas, notamment, où le milieu développe des projets de cohabitation des usages. De tels projets favorisent le partage des biens, mais aussi des charges et du fardeau financier, ainsi que le partage, mais aussi des retombées économiques et sociales pour l'ensemble de la collectivité.

Dans le cas de projets privés, encourager l'encadrement afin de réaliser des projets au bénéfice certes de son promoteur privé, mais avec une plus-value pour toute la collectivité (respect de l'architecture, usage mixte, élément phare du paysage, etc.). En ce sens, on reconnaît au patrimoine religieux son appartenance au patrimoine collectif et sa contribution aux développements culturel, touristique et économique.

2. Le rapport du citoyen à la culture

Éducation culturelle et artistique

La nouvelle politique culturelle devrait comprendre une orientation visant à assurer un meilleur maillage entre les écoles et les milieux culturels. L'un des moyens pour y parvenir serait d'accentuer la promotion et la diffusion d'information dans les écoles et auprès des personnes concernées et responsables des activités culturelles. Le répertoire Culture-Éducation du MCC doit être maintenu et, sans doute, mieux diffusé (identification de la clientèle cible et du décideur). Il en va de même pour le Programme *la culture à l'école*. La finalité vise une meilleure participation des écoles aux sorties culturelles, l'accroissement de la présence des artistes et organismes culturels dans les classes, l'inscription d'activités culturelles à la matière scolaire et l'augmentation du nombre d'activités culturelles dans les choix de sorties éducatives.

Inscription de la culture dans les saines habitudes de vie

Pour soutenir l'enjeu de transversalité de la culture, la nouvelle politique culturelle devrait préconiser, en collaboration avec les ministères touchant les domaines de l'éducation, de la santé et des loisirs, des programmes visant l'inclusion du domaine de la culture dans les activités promouvant les saines habitudes de vie, quelle que soit la clientèle visée – petite enfance, jeunes, adultes, aînés, etc.

Actuellement, sur le territoire de la Côte-de-Beaupré, les municipalités organisent, en collaboration avec des artistes ou organismes culturels des camps de jour, des activités culturelles comme par exemple des activités théâtrales, de danses, de peinture, etc. Il faut profiter de cette opportunité pour valoriser les activités culturelles mettant de l'avant l'activité physique, par exemple, les arts du cirque et le Parkour. Les arts du cirque étant un mélange d'activités physiques, de danse, de musique, d'art dramatique et d'art visuel. Cet art démontre clairement la fusion entre l'activité physique et la culture. De plus, depuis près de 35 ans, le cirque est venu s'inscrire dans l'identité culturelle des Québécois.

En outre, les programmes pourraient susciter la promotion d'une offre de saines habitudes de vie lors de la tenue d'activités ou d'événements à caractère culturel. La culture de la Côte-de-Beaupré offre déjà ce choix qui contribue à la qualité de vie. En effet, plusieurs résidents de la Côte-de-Beaupré ont adopté la région pour sa *culture* sportive – proximité et variété des activités physiques (ski de fond, ski alpin, vélo de montagne, canyoning, parapente, randonnée pédestre, camping, etc.) et nombreuses activités festives à caractère physique (ex. Vélirium, Fête de la Pêche, etc.).

Équipements culturels et impact dans la vitalité de la communauté

Les équipements culturels de la Côte-de-Beaupré sont variés : centre d'interprétation, musées et économusées, sites naturels, sociétés et regroupements, bibliothèques, lieux historiques, etc. Le défi majeur et entier demeure le maintien des acquis pour la vitalité du territoire, l'offre et la compétition sans cesse grandissante, les changements d'habitudes à un rythme effréné de la clientèle, le financement, la mobilisation de la gouvernance et la main-d'œuvre qualifiée.

Le milieu reconnaît l'importance de son réseau d'équipements culturels. Au même titre que les équipements communautaires, de loisirs, de commerces et de services, ces équipements contribuent à la vitalité d'un milieu, à son attractivité et à sa qualité de vie. S'ajoutent les retombées économiques (notamment dans le secteur touristique) et sociales significatives. Les études le démontrent, les dépenses faites en culture sont des investissements à moyen et long terme. Aussi, le rayonnement des entreprises culturelles exerce une influence et un impact sur la fierté et le sentiment d'appartenance à un milieu.

La nouvelle politique culturelle devrait reconnaître que les équipements culturels pour un milieu sont générateurs de richesse collective. La nouvelle politique devrait prévoir le financement adéquat pour leur maintien, car celui-ci est souvent menacé, et pour son développement futur. Des programmes pourraient être construits à cette fin en collaboration avec les ministères des domaines municipal et de l'emploi, par exemple.

La nouvelle politique culturelle devrait également soutenir les initiatives du milieu développant de nouvelles synergies et de nouveaux partenariats en vue du rayonnement du Réseau des équipements culturels tant pour le bénéfice des citoyens qu'au bénéfice des clientèles extérieures au milieu.

Sur la Côte-de-Beaupré, l'Entente spécifique sur les équipements culturels (tourisme culturel) menée en partenariat avec la MRC de l'Île d'Orléans et le MCC a consolidé les forces du milieu et permis aux équipements culturels d'établir de nouvelles bases de gouvernance plus durable et de nouvelles opportunités d'affaires (renouvellement de la clientèle, autofinancement, programmation commune). L'Entente a été bénéfique aux équipements culturels et à leur clientèle, dont les citoyens font partie.

La nouvelle politique culturelle devrait également s'attarder spécifiquement aux réseaux d'équipements culturels en région – hors des grands centres comme Québec et Montréal. Le milieu identifie des défis importants en région. Notamment, la main-d'œuvre s'avère difficile à séduire en région, d'autant plus pour les postes temporaires, notamment les guides en périodes estivales et les bénévoles responsables pour les bibliothèques ou pour les événements. Pour contrer ce problème en particulier, il serait intéressant de créer une banque de ressources professionnelles que les équipements culturels pourraient consulter, par exemple : en comptabilité, en marketing, en référence web, etc. Cette banque pourrait ainsi permettre d'identifier la main-d'œuvre disponible, de mieux la former et, par conséquent, permettre aux équipements culturels de pouvoir les postes avec une main-d'œuvre qualifiée.

Quant au développement de l'offre des équipements culturels spécifiquement destinée aux citoyens et contribuant à la vitalité du milieu, il importe que la nouvelle politique culturelle favorise le développement du réseautage et du partage d'expertise et de ressources, facilitant ainsi une cohésion entre les différents acteurs culturels et tout autre acteur intervenant auprès des citoyens à l'échelle locale, mais aussi régionale : équipements culturels, conseillers en développement culturel, directeurs des loisirs des municipalités, responsables des bibliothèques. En construisant un réseau fort entre tous ces intervenants du milieu, chacun pourra partager ses connaissances et son expertise et ainsi développer une offre culturelle à l'image des besoins et des intérêts de chacune de leurs clientèles.

La nouvelle politique culturelle devrait également soutenir financièrement les équipements culturels dans leur besoin de formations continues et spécifiques au développement de leur entreprise (comptabilité, marketing, législation, recherche et développement, nouvelles technologies, etc.). Dans le monde actuel, les formations et mises à jour sont essentielles, sans quoi les retards peuvent être alarmants, voire catastrophiques pour l'entreprise.

3. La gouvernance et le financement

Propositions d'améliorations au système actuel de financement de la culture.

Conscient de la redondance, il importe de rappeler l'importance de maintenir les acquis pour le milieu de la Côte-de-Beaupré. Ces acquis sont des leviers de développement économique et local et ont permis, particulièrement au cours des deux dernières décennies, le déploiement de la culture dans toutes les sphères de la vie des citoyens.

Maintien, Pérennité et financement adéquat des ententes ou programmes suivants:

- Entente de développement culturel
- Entente spécifique liée à la culture (par ex. : tourisme culturel)
- Entente au fonctionnement pour les équipements culturels
- Programme d'aide à la restauration
- Service d'aide en rénovation patrimonial
- Programme d'aide aux immobilisations
- Programme pour ressources humaines (Villes et villages d'art et de patrimoine)
- Entente sur la mise en valeur des paysages

Développement

- Développement de nouveaux programmes de formations (financement public et privé, revenus autonomes, expertise et accompagnement, etc.)
- Développement de programmes d'incitatifs financiers à la conservation du patrimoine, en collaboration avec les ministères et municipalités concernés
- Développement de programmes d'incitatifs financiers ou autre pour le développement du financement philanthropique
- Développement de programmes d'incitatifs financiers ou autre aux municipalités et organismes qui oeuvrent à la mise en œuvre du développement culturel
- Délégation de pouvoirs aux municipalités qui oeuvrent à la conservation du patrimoine et à la hauteur des responsabilités qui leur incombent

La nouvelle politique culturelle devrait établir un cadre triennal pour la conclusion d'une Entente de développement culturel, permettant ainsi une pérennité et le développement de projets plus structurants, sans négliger les projets ponctuels.

En région, la notion de récurrence des projets ou événements inscrits dans les EDC devrait pouvoir autoriser leurs refinancements, pourvu que des éléments nouveaux bénéficient à la mise en valeur de la culture et aux citoyens. La multiplication ou l'ajout constant de nouveaux événements ne signifient pas pour autant une dynamisation culturelle. La consolidation et l'expansion de tels projets peuvent tout autant, voire davantage, représenter cette dynamisation culturelle.

Missions et fonctionnement des organismes d'intervention et de soutien, y compris le ministère de la Culture et des Communications et ses sociétés d'État

Au cours des deux dernières décennies, le milieu a travaillé étroitement avec le MCC et les ministères sectoriels dont les affaires municipales et le tourisme et les organismes d'intervention et de soutien, en plus de bénéficier du programme de Villes et villages d'art et de patrimoine et des ententes de développement culturel en vue de promouvoir et développer le secteur culturel du territoire.

Ces alliances et ces outils ont fait leur preuve en termes de retombées économiques et d'accroissement des connaissances. Le maintien de l'expertise sur le territoire, qu'elle se traduise par les efforts menés par Développement CDB et la MRC de La Côte-de-Beaupré, en termes techniques et financiers, permet de bien comprendre le territoire et les besoins de ses acteurs et de ses citoyens en matière de culture. Cette proximité encourage également la concertation entre les citoyens, les organismes et le milieu.

La nouvelle politique culturelle devrait prévoir une orientation qui favorise la proximité des services et des expertises pour les acteurs du développement local et culturel, afin de bien répondre aux besoins de la collectivité.

La nouvelle politique culturelle devrait renforcer le partenariat du gouvernement du Québec avec les municipalités en déléguant de nouveaux pouvoirs et de nouvelles ressources à celles-ci, les mieux placées pour connaître la culture locale de son territoire. Rappelons que le territoire est porteur de mémoire, de sens, d'identité et d'avenir.